

Favoriser la participation des parties prenantes

Guide pratique des outils et bibliographie annotée

© OCDE 2005
NEA n° 6040

AGENCE POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE
ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions de l'OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

L'AGENCE POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN) a été créée le 1^{er} février 1958 sous le nom d'Agence européenne pour l'énergie nucléaire de l'OECE. Elle a pris sa dénomination actuelle le 20 avril 1972, lorsque le Japon est devenu son premier pays membre de plein exercice non européen. L'Agence compte actuellement 28 pays membres de l'OCDE : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Corée, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe également à ses travaux.

La mission de l'AEN est :

- d'aider ses pays membres à maintenir et à approfondir, par l'intermédiaire de la coopération internationale, les bases scientifiques, technologiques et juridiques indispensables à une utilisation sûre, respectueuse de l'environnement et économique de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ; et
- de fournir des évaluations faisant autorité et de dégager des convergences de vues sur des questions importantes qui serviront aux gouvernements à définir leur politique nucléaire, et contribueront aux analyses plus générales des politiques réalisées par l'OCDE concernant des aspects tels que l'énergie et le développement durable.

Les domaines de compétence de l'AEN comprennent la sûreté nucléaire et le régime des autorisations, la gestion des déchets radioactifs, la radioprotection, les sciences nucléaires, les aspects économiques et technologiques du cycle du combustible, le droit et la responsabilité nucléaires et l'information du public. La Banque de données de l'AEN procure aux pays participants des services scientifiques concernant les données nucléaires et les programmes de calcul.

Pour ces activités, ainsi que pour d'autres travaux connexes, l'AEN collabore étroitement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne, avec laquelle un Accord de coopération est en vigueur, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales opérant dans le domaine de l'énergie nucléaire.

© OCDE 2005

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions de l'OCDE rights@oecd.org ou par fax (+33-1) 45 24 13 91. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées directement au Centre français d'exploitation du droit de copie, 20 rue des Grands Augustins, 75006 Paris, France (contact@cfcopies.com).

AVANT-PROPOS

Le Forum sur la confiance des parties prenantes (*Forum on Stakeholder Confidence* – FSC) a été créé en vertu d'un mandat du Comité de la gestion des déchets radioactifs (RWMC) de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN) dans le but de faciliter le partage des expériences à l'échelle internationale concernant la dimension sociale de la gestion des déchets radioactifs. Ce forum traite des moyens utilisés pour assurer un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes et passe en revue les diverses méthodes susceptibles de renforcer la confiance dans les processus décisionnels. Les documents du FSC peuvent être consultés en ligne à <http://www.nea.fr/html/rwm/fsc.html>.

Les pays membres de l'OCDE s'efforcent de plus en plus de mettre en œuvre des formes de démocratie participative qui nécessitent des mécanismes d'échange inédits ou améliorés entre un nombre croissant de parties concernées. À l'ordre du jour de sa quatrième réunion en mai 2003 à Paris, le FSC avait inscrit une session thématique consacrée aux « Outils propres à favoriser la participation des parties prenantes : Critères de sélection et d'évaluation ».

D'après le compte rendu de cette réunion, la session thématique a débouché sur la constatation suivante : « Étant donné que les membres du FSC s'occupent d'une question bien précise – la gestion des déchets radioactifs (GDR) – l'instauration de relations et d'échanges continus entre les acteurs semble importante. Le but visé est de s'assurer que chaque citoyen est bien informé, dans la mesure où, tout compte fait, c'est de démocratie qu'il s'agit. Peut-être avons-nous souffert dans notre secteur de n'avoir pas pris conscience que la gestion des déchets radioactifs, à l'instar d'autres problèmes, était un enjeu autant démocratique que technique. »

À la fin de la session thématique, le FSC a été chargé d'établir un guide succinct sur les techniques propres à favoriser la participation des parties prenantes. Bien que ce guide aborde la question sous l'angle de la gestion des déchets radioactifs, il s'adresse aussi à un auditoire beaucoup plus large, car les techniques d'échange et de délibération qui y sont présentées peuvent s'appliquer dans de nombreux domaines. Ce guide comporte également une bibliographie annotée des ouvrages et des autres ressources que l'on peut facilement se procurer sur le sujet.

Remerciements

La version anglaise du présent guide a été rédigée par Claire Mays, consultante auprès du Secrétariat de l'AEN. L'auteur tient à remercier notamment Elizabeth Atherton (Nirex) et Claudio Pescatore (Secrétariat de l'AEN) pour les références et les contributions utiles qu'ils lui ont apportées. Les membres du FSC ont formulé des observations sur la publication à la cinquième réunion ordinaire du FSC, qui s'est tenue en juin 2004.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Résumé	7
1. Introduction	13
2. Niveaux de participation ou d'engagement des parties prenantes	17
3. Effets possibles des programmes de participation des parties prenantes.....	21
4. Établir des critères pour sélectionner et évaluer les techniques	23
5. Choisir une technique.....	25
6. Prévoir la mise en œuvre	27
7. Quelles sont les techniques existantes propres à favoriser la participation de haut niveau ?.....	29
8. Bibliographie annotée	37
8.1 Publications du Forum sur la confiance des parties prenantes (FSC) de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire	38
8.2 Orientations fournies par les membres du FSC et par les programmes de recherche auxquels ils ont participé.....	41
8.3 Autres ouvrages pratiques et guides consultables sur l'Internet.....	45
8.4 Publications savantes et techniques.....	52
8.5 Documents d'intérêt et autres sources citées dans le présent guide	54

RÉSUMÉ

Les questions relatives à la gestion des déchets radioactifs s'inscrivent dans un cadre beaucoup plus vaste qui englobe l'environnement, le risque, la politique énergétique et le développement durable. Dans tous ces domaines, il est demandé une *participation des parties prenantes* de plus en plus importante.

Le Forum sur la confiance des parties prenantes (*Forum on Stakeholder Confidence – FSC*) juge la participation des parties prenantes inséparable de tout processus décisionnel par étapes. Selon le stade du processus où l'on se situe, cet engagement peut se concrétiser par des échanges d'informations, des consultations, des dialogues ou des délibérations à propos des décisions à prendre. Il faudrait toujours y voir une contribution utile à la formulation et la mise en œuvre d'une politique efficace. Les techniques propres à favoriser la participation des parties prenantes ne devraient pas être considérées comme des instruments commodes de « relations publiques » au service d'une image ou destinés à faire accepter une décision prise à huis clos.

Dans certains cas, c'est la loi qui devra prescrire la durée et les moyens de la participation, tandis que dans d'autres, ce sera à l'un des acteurs qu'il incombera de créer l'opportunité aux parties prenantes de participer et de mettre en place les moyens pour les associer.

À l'heure actuelle, les praticiens et les spécialistes élaborent, mettent en œuvre et évaluent diverses techniques permettant d'assurer la participation des parties prenantes. Ce ne sont ni les techniques ni les ouvrages sur le sujet qui manquent. Cependant, un guide pratique est nécessaire afin de permettre aux non-spécialistes de :

- se faire une idée des éléments à prendre en compte dans le choix d'une technique, et
- de trouver leur chemin parmi la documentation vers les publications les plus pertinentes.

La présente publication est donc destinée au public de non-spécialistes intéressés par la question de la participation des parties prenantes.

On s'est particulièrement attaché à inclure dans la bibliographie annotée les ressources documentaires les plus facilement accessibles, en y joignant, le cas échéant, le lien internet correspondant.

Niveaux de participation ou d'engagement des parties prenantes

La participation des parties prenantes ne revêt pas toujours la même forme. Aux différentes techniques correspondent des niveaux différents de participation ou d'engagement des acteurs. Ainsi, une approche consiste simplement à s'en tenir à la transmission d'informations à un auditoire passif. À l'opposé, une autre approche peut permettre de conférer des pouvoirs importants aux parties prenantes à l'intérieur du processus décisionnel. Le présent guide comprend un tableau décrivant comment choisir un niveau donné de participation en fonction de la situation ou des objectifs visés.

Les planificateurs devraient garder à l'esprit que les parties prenantes peuvent souhaiter, escompter ou se voir reconnaître un niveau particulier de participation. Les discussions préliminaires, les prises de contact avec des parties prenantes privilégiées, l'appréciation qu'on en fait, ou encore l'examen des prescriptions réglementaires, sont autant de méthodes pour fixer le niveau de participation approprié. Dès le début du programme, il importe avant tout de bien préciser quel niveau de participation l'organisation peut ou souhaite offrir avant d'en faire part sans ambiguïté aux parties prenantes éventuelles.

Effets possibles des programmes de participation des parties prenantes

L'application d'approches inclusives partant de la base pour recueillir des renseignements et pour délibérer est de nature à renforcer la crédibilité de tout processus décisionnel. Ce n'est pas là l'unique effet positif à attendre de la mise en œuvre d'une initiative bien menée visant à associer effectivement les parties prenantes. Ainsi, les techniques de consultation et de délibération pourraient avoir trois types d'effets. Les *effets substantifs* incluent des choix plus avisés et plus acceptables du point de vue écologique, économique et technique. Les *effets opérationnels* incluent notamment une meilleure utilisation des données, une gestion plus rationnelle des conflits et une légitimité renforcée du processus décisionnel. Enfin, les *effets connexes*, par lesquels on entend une meilleure information des parties prenantes et/ou du public concernant l'amélioration des moyens d'action des décideurs, le renforcement des pratiques démocratiques et

une confiance accrue dans les intervenants institutionnels. Ces effets positifs possibles de la participation des parties prenantes pourraient aussi être avancés à l'appui de leur participation aux décisions prises par les pouvoirs publics.

Établir les critères de sélection et d'évaluation des techniques

La technique qui répondra le mieux à une situation donnée dépendra des parties prenantes concernées, ainsi que des enjeux et des objectifs de la consultation. Ceux qui envisagent de faire participer les parties prenantes devront prendre en compte cette problématique et retenir la méthode la plus appropriée. Pour y arriver, l'organisation se devra d'élaborer des *critères de sélection* qui pourraient servir plus tard à évaluer le programme de participation lui-même.

Comme mentionné précédemment, le niveau de participation approprié est un critère fondamental. Ce niveau doit donc être fixé avec soin et communiqué aux participants éventuels.

Certains ouvrages pratiques figurant dans la bibliographie annotée du présent guide pourraient s'avérer d'une grande utilité pour l'élaboration d'autres types de critères. Il faudrait dresser une liste des effets attendus et des objectifs visés, ainsi que des contraintes, qui formeront autant de critères à prendre en compte dans le choix d'une technique. Il faudrait que les membres de l'organisation chargée de mettre en œuvre la procédure de participation s'expriment sur la teneur de cette liste et la hiérarchisation des critères. Il conviendrait de classer les critères par ordre d'importance.

Le FSC a constaté que les techniques de participation conviennent peu à des initiatives isolées, ponctuelles ou dites « complémentaires ». En fait, une participation efficace des parties prenantes concernées est conseillée tout au long d'un processus de gestion ou de prise de décision. En effet, il est souhaitable d'associer judicieusement les parties prenantes aux processus de gestion ou de décision. Les participants et les institutions qui organisent le dialogue tireront le meilleur parti de l'utilisation de techniques spécifiques si celles-ci étaient une étape logique s'inscrivant dans un processus de gestion ou de décision bien défini. Ce processus global justifie d'ailleurs l'utilisation d'un instrument précis, à un moment donné, afin d'arriver au résultat voulu. Selon les phases du processus, divers problèmes et questions se succéderont sur le devant de la scène. Ils structureront le choix de techniques visant à expliciter, par exemple, certains enjeux nationaux ou locaux, ou encore les choix prédominants d'ordre sociétal ou technique.

Choisir une technique

Dans la plupart des publications, le choix d'une technique est plutôt assimilé à un art qu'à une science. Les techniques destinées à associer les parties prenantes peuvent habituellement s'appliquer à un large éventail de questions. Comme il a été souligné plus haut, les critères mis au point en fonction du contexte, des contraintes, des objectifs et des effets souhaités à un moment donné, diffèrent forcément d'une organisation à une autre.

Dans ces conditions il n'est pas question d'établir une liste *a priori* de critères qui pourraient être appliqués de manière universelle. Par ailleurs, aucune matrice faisant autorité et mettant en correspondance techniques et critères existe. Toutefois, les ouvrages pratiques et les guides ne manquent pas de décrire différentes techniques selon des critères *génériques* (tels le niveau de participation, l'ampleur des consultations – intensives ou extensives –, la représentativité, le pluralisme, le soutien fourni à la délibération, etc.).

L'expérience montre que la réussite de toute technique particulière dépendra de facteurs externes, comme la phase de la décision, ainsi que le contexte politique et culturel.

Une fois que l'organisation a établi sa liste de critères classés par ordre d'importance (ou lorsqu'une liste préliminaire a été développée), le planificateur devrait examiner des techniques existantes afin de se faire une idée de celles qui conviendraient le mieux. Le présent guide met en évidence les ouvrages les plus intéressants qui proposent un « *vade-mecum* » ou un survol rapide des techniques de participation. Une fois la liste des techniques envisageables établie, on pourra passer aux sources de référence détaillées consultables.

Il sera très enrichissant pour le planificateur de prendre contact et de discuter de son expérience avec des personnes qui ont dirigé des campagnes de participation. Dans certains cas, il pourra consulter un professionnel et/ou retenir ses services pour l'élaboration et la direction du projet, mais il devra mener à bien les étapes préliminaires pour déterminer la famille de techniques appropriées avant d'« acheter » un concours extérieur.

Prévoir la mise en œuvre

Dans les publications énumérées dans la bibliographie annotée, les suggestions en matière d'application vont de conseils inspirés de « pratiques exemplaires » à des diagrammes fonctionnels et des fiches de travail imprimables. Les décisions relevant de la mise en œuvre proprement dite dépassent la portée du présent guide. Toutefois, certains commentaires peuvent être formulés en ce qui concerne l'élaboration et la diffusion de ces programmes.

Les objectifs organisationnels *d'information ou de sensibilisation* supposent la mise au point de documents d'information appropriés à l'intention du public qui ne seront utiles qu'à condition d'être bien compris et interprétés par l'auditoire visé. Leur préparation, de même que l'élaboration d'un questionnaire de sondage approprié, demandent des compétences professionnelles spécifiques. Dans les deux cas, il importe de s'adapter au « niveau de connaissance initial » des parties prenantes intéressées. Tant en ce qui concerne la mise au point des documents d'information que des questionnaires de sondage, il pourrait s'avérer avantageux de réaliser des études préparatoires détaillées, mais à échelle réduite, sur les niveaux de connaissance initiaux ou les « modèles mentaux » des divers acteurs, y compris les experts.

Des niveaux d'engagement plus poussés impliquent normalement que les participants aient l'occasion de faire part en détail de leur point de vue et de leurs jugements, tout en s'enrichissant de la contribution des autres parties prenantes. Néanmoins, tout planificateur pourrait tirer partie d'études ou de consultations préparatoires et à petite échelle, notamment pour cerner la problématique ou identifier des groupes-cibles de parties prenantes.

S'agissant de la participation des parties prenantes aux discussions techniques, les planificateurs pourront tirer profit des conseils sur la communication en matière de risques, la traduction d'informations complexes sous une forme accessible et le dialogue avec un éventail de parties prenantes qui n'ont pas nécessairement de formation technique.

Enfin, un planificateur pourrait juger bon d'annoncer à un large public les initiatives pour associer des parties prenantes, ou d'en faire connaître les résultats, grâce au concours des médias. Un certain nombre d'ouvrages s'y référant sont cités dans le présent document.

Quelles techniques sont disponibles pour favoriser la participation de haut niveau ?

Le présent guide recense les techniques habituellement citées correspondant aux niveaux supérieurs de participation des parties prenantes, à savoir *débat, engagement, partenariat*. La bibliographie annotée signale les documents qui recensent d'autres techniques et qui conseillent la manière de les adapter à des exigences ou des objectifs précis. Enfin, elle comprend des ouvrages pratiques traitant de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes de participation des parties prenantes.

1. INTRODUCTION

Les questions liées à la gestion des déchets radioactifs s'inscrivent dans des débats de société plus vastes englobant, notamment, l'environnement, le risque, la politique énergétique et le développement durable. Dans tous ces domaines s'exprime une demande croissante de *participation de la société civile*. Les responsables du secteur public comme du secteur privé considèrent que ce type d'engagement est propre à améliorer la qualité et la viabilité des décisions prises par les pouvoirs publics. Les pratiques exemplaires dans la gestion des déchets radioactifs s'écartent donc désormais du modèle traditionnel « décider, annoncer et défendre », où le contenu technique primait largement sur tout le reste, pour s'orienter plutôt vers un modèle « s'engager, interagir et coopérer » qui accorde un poids égal au contenu technique et à la qualité du processus¹. Dorénavant, le temps consacré au dialogue et aux efforts pour amener les parties prenantes à contribuer à l'organisation et au programme de gestion des déchets est considéré comme du temps bien employé².

On s'accorde à reconnaître aujourd'hui la participation comme l'un des cinq principes d'une « bonne gouvernance »³ à l'instar de l'ouverture, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence.

La nouvelle orientation trouve son expression notamment dans la Loi n° 108-153 sur la recherche et le développement en nanotechnologie promulguée par le Congrès des États-Unis, en 2003. Cette loi prévoit que les préoccupations qui traversent la société au sens large doivent être recensées grâce « à la conjugaison de contributions du public et d'activités de sensibilisation [...] en

-
1. J. Kotra [43].
 2. À la 5e Réunion ordinaire du FSC, tenue en juin 2004, une session thématique était organisée sur les « Processus décisionnels à l'étape des choix stratégiques : Comment les différentes parties prenantes y prennent part et quelles valeurs sont prises en compte ». Les actes seront publiés et pourront être consultés en ligne : [<http://www.nea.fr/html/rwm/fsc.html>].
 3. Commission des communautés européennes [41]. La bonne gouvernance repose sur des « lignes d'action conçues sur la base de décisions raisonnables, qui font l'objet d'une communication satisfaisante et d'échanges de vue appropriés avec le public » (OCDE/AEN [29]).

organisant des débats publics réguliers et continus, à des dispositifs comme les comités de citoyens, les conférences de consensus et des manifestations éducatives, selon le cas »⁴. En outre, l'information, la consultation et/ou la participation du public dans la prise de décision touchant l'environnement ou la technologie – et la gestion des déchets radioactifs en particulier – sont prescrites par un certain nombre de traités internationaux, dont la Convention commune⁵ et, en Europe, les Conventions d'Espoo⁶ et d'Aarhus⁷.

Le FSC de l' OCDE/AEN entend par « partie prenante » *tout acteur* – qu'il s'agisse d'une institution, d'un groupe ou d'un particulier – *qui a un intérêt ou un rôle à jouer dans le processus de prise de décision visant la gestion des déchets radioactifs qui touche l'ensemble de la société.*

Autant il existe différentes parties prenantes, autant leurs contributions et leurs besoins en matière de consultation peuvent varier à chaque stade du processus décisionnel. S'agissant de la gestion des déchets radioactifs, on pourrait ranger dans les parties prenantes⁸ : le grand public ; les groupes démographiques (comme les jeunes) ; les résidents, les représentants ou les élus des collectivités locales ; les ministères/départements compétents aux échelons national et régional ; les autorités de sûreté ; les organisations non gouvernementales (ONG) ou les organisations émanant de la société civile (OSC) nationales ou locales⁹, les groupes de pression locaux ; les syndicats ; les médias ; la communauté des chercheurs scientifiques ; les organismes d'exécution ; l'industrie

-
4. Section 2 (10). On peut consulter le texte de la loi en ligne : [<http://thomas.loc.gov/cgi-bin/bdquery/z?d108:SN00189:TOM:/bss/d108query.html>].
 5. *Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs*. En ligne : [<http://www.iaea.org/Publications/Documents/Conventions/index.html>].
 6. Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE), *Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière*. En ligne : [<http://www.unece.org/env/eia/documents/conventiontextfrench.pdf>].
 7. Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE), *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*. En ligne : [<http://www.unece.org/env/pp/documents/cep43f.pdf>].
 8. Un groupe de travail du FSC a étudié l'identité des divers acteurs intervenant dans le processus de gestion des déchets radioactifs : Webster, S. [49].
 9. ONG ou OSC : organisations non gouvernementales ou organisations de la société civile (les dernières sont parfois aussi appelées « associations » et recouvrent divers groupes qui vont des organisations de proximité aux regroupements professionnels ou aux sociétés savantes).

nucléaire ; les entrepreneurs ; les producteurs de déchets, ainsi que les organisations internationales¹⁰.

Le FSC juge la participation des parties prenantes indissociable de tout processus décisionnel par étapes [6]. Selon le stade du processus où l'on se trouve, cet engagement peut se concrétiser par des échanges d'informations, des consultations, des débats ou des délibérations sur les décisions visées; il faudrait toujours y voir une contribution utile à la formulation et la mise en œuvre d'une politique efficace. Les initiatives ciblées de participation seront considérées comme allant de pair avec tout rapport suivi entre les différents acteurs de la société civile concernés par des questions telles que la gestion des déchets radioactifs. Les techniques propres à favoriser la participation des parties prenantes ne devraient pas être considérées comme des outils commodes de « relations publiques », au service d'une image ou destinées à faire accepter une décision prise à huis clos.

Dans certains cas, la durée et les moyens de la participation seront dictés par la loi, tandis que dans d'autres, ce sera à l'un des acteurs qu'il incombera de susciter l'occasion voulue et de mettre en œuvre les moyens d'associer les autres parties prenantes.

À l'heure actuelle, les praticiens et les spécialistes élaborent, mettent en œuvre et évaluent diverses techniques propres à favoriser la participation des parties prenantes. Ce ne sont ni les techniques ni les ouvrages sur le sujet qui manquent. Cependant, il faut un guide pratique permettant aux non-spécialistes de :

- se faire une idée des éléments à prendre en compte dans le choix d'une technique, et
- de se reporter à la documentation pertinente.

La présente publication s'adresse donc à tout public qui s'intéresse à la participation des parties prenantes. Comme cette participation peut varier, un premier aperçu permet d'en distinguer les divers niveaux. Le guide traite ensuite des effets positifs que pourrait engendrer l'engagement des parties prenantes. Il propose quelques conseils pratiques pour choisir les critères qui permettront d'encadrer d'abord le choix d'une technique pour une situation donnée puis

10. Ainsi, en application du Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, les États membres de l'Union européenne sont tenus d'informer la Commission européenne. En ligne : [<http://europa.eu.int/abc/obj/treaties/fr/frtoc38.htm>].

l'évaluation du processus de participation. Le stade de la mise en œuvre proprement dite dépasse le cadre de la présente étude, mais on y signale certains documents et réflexions pertinents sur cet aspect de la question. On trouvera aussi une liste des techniques-types susceptibles d'ouvrir aux parties prenantes la délibération (niveau d'engagement supérieur où l'on peut exposer librement tous les problèmes et les points de vue et examiner des solutions). Enfin, une bibliographie annotée de références faciles à procurer aidera le lecteur à s'y retrouver dans l'abondance de *vade-mecum* et d'ouvrages spécialisés concernant la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'un programme de participation fait sur mesure.

2. NIVEAUX DE PARTICIPATION OU D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

La participation des parties prenantes ne revêt pas toujours la même forme. Aux différentes techniques correspondent des niveaux différents de participation ou d'engagement des acteurs. Ainsi, on peut, par exemple, s'en tenir à la transmission de renseignements à un auditoire passif. À l'opposé, on peut conférer des pouvoirs importants aux parties prenantes dans le processus décisionnel.

Santé Canada [42] a proposé une sorte de continuum concernant l'engagement du public. Les différentes activités mentionnées dans le tableau 1 peuvent se chevaucher ; aucune frontière bien nette ne sépare deux activités adjacentes.

Tableau 1. **Continuum de l'engagement du public**¹¹

Engagement ou influence du public				
Degré faible		Degré moyen	Degré élevé	
Informer, expliquer, partager ou diffuser des informations	Recueillir des informations et points de vue	Engager un dialogue constructif	Engagement total dans des questions complexes	Partenaire dans l'application des solutions

11. Adapté de Santé Canada [42].

Les planificateurs devraient garder à l'esprit que les parties prenantes peuvent souhaiter, escompter ou se voir reconnaître un niveau particulier de participation. Les discussions préliminaires, les prises de contact avec des parties prenantes privilégiées ou l'appréciation qu'on en fait, ou encore l'examen des prescriptions réglementaires, sont autant de méthodes pour fixer le niveau de participation voulu. Il importe avant tout de bien préciser quel niveau de participation l'organisation peut ou souhaite offrir avant d'en faire part sans ambiguïté aux parties prenantes éventuelles dès le début du programme. L'encadré 1 résume l'expérience acquise par le FSC dans ce domaine.

Encadré 1. Nécessité de préciser le niveau de participation des parties prenantes

Les rapports des organisations membres du FSC [8] confirment la nécessité de préciser le niveau de participation et le niveau de communication réciproque auxquels les participants peuvent s'attendre :

- Consulter le public lorsque la portée juridique de sa contribution sur les décisions est faible soulève sa colère ; il est donc important de bien préciser les sujets sur lesquels il peut raisonnablement exercer une influence.
- Les bases sur lesquelles seront prise la décision doivent être bien comprises.
- Il est important d'être clair sur les informations qui seront demandées au public et celles que le décideur fournira en retour.
- Les gens veulent pouvoir constater qu'ils ont influencé le processus et ont joué un rôle utile dans sa réalisation.

Le tableau 2 présente quelques recommandations pour ajuster les différents niveaux d'engagement du public aux exigences de la situation.

Tableau 2. **Comment choisir les différents niveaux de participation du public**¹²

Dans quelles situations est-il souhaitable d'associer la population ?	Pour les questions concernant la santé, la sûreté et les incidences de la gestion des déchets radioactifs à l'échelle locale ; l'élaboration et l'application des lois et règlements ; l'établissement des politiques, statuts et nouveaux programmes ; l'élaboration du plan d'action ; les questions ayant des incidences sociales, économiques, culturelles ou éthiques ; l'échange ou la diffusion d'informations, ainsi que la résolution de problèmes mettant en jeu des principes de valeurs contradictoires.
Informier/sensibiliser lorsque :	Des données factuelles sont nécessaires pour décrire une politique, un programme ou un processus ; une décision a déjà été prise (ou aucune décision n'est requise) ; le public a besoin de connaître les conclusions d'un processus ; il n'existe aucun moyen d'influer sur le résultat final ; il est nécessaire de faire accepter un projet avant de prendre une décision ; une situation d'urgence ou de crise exige une action immédiate ; des informations sont nécessaires pour apaiser les inquiétudes ou préparer le terrain pour la participation ; le problème en jeu est relativement simple.
Recueillir les informations et les points de vue lorsque :	Il s'agit surtout d'écouter et de recueillir des renseignements ; les décisions de principe peuvent encore évoluer et la discrétion est de rigueur ; rien ne garantit que les opinions recueillies seront prises en compte – dans ce cas les participants doivent en être informés dès le départ.
Discuter ou faire participer lorsque :	L'échange réciproque d'informations est nécessaire ; des particuliers et des groupes s'intéressent à la question et seront vraisemblablement touchés par la décision ; l'occasion se présente d'influencer la décision finale ; l'organisateur souhaite favoriser le débat parmi et avec les parties prenantes ; la contribution pourrait aider à orienter les politiques et l'exécution des programmes.
S'engager lorsque :	Les parties prenantes doivent se consulter sur des décisions complexes où interviennent les positions de valeurs ; les parties prenantes sont capables d'influer sur les politiques qui les touchent ; l'occasion se prête d'établir des programmes d'action en commun et des calendriers ouverts pour les questions à débattre ; les solutions retenues ensemble seront respectées.
Établir des partenariats lorsque :	Les institutions entendent confier aux parties prenantes la gestion du processus ; les parties prenantes ont accepté le défi d'élaborer elles-mêmes des solutions ; les institutions sont prêtes à assumer le rôle de facilitateur ; la décision a été prise de mettre en œuvre les solutions retenues par les parties prenantes.

12. Adapté de Santé Canada [42].

3. EFFETS POSSIBLES DES PROGRAMMES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

L'application d'approches inclusives partant de la base pour recueillir des renseignements et délibérer est de nature à renforcer la crédibilité de tout processus décisionnel. Ce n'est pas là l'unique effet positif à attendre de la mise en œuvre d'une initiative bien menée visant à associer effectivement les parties prenantes. Ainsi, les techniques de consultation et d'organisation de débats pourraient avoir trois types d'effets :

- *substantifs* (les résultats effectifs) ;
- *opérationnels* (modifications apportées au déroulement du processus décisionnel) ; et
- *contextuels* (effets « secondaires »).

Le tableau 3 présente les effets positifs potentiels de la participation des parties prenantes. Ces effets attendus pourraient aussi être avancés pour justifier leur participation aux décisions prises par les pouvoirs publics.

Tableau 3. **Effets positifs potentiels des démarches participatives**¹³

Catégorie	Effets possibles
Effets substantifs	<ul style="list-style-type: none"> • Des choix plus pertinents du point de vue écologique. • Des choix plus pertinents du point de vue économique. • Des choix plus pertinents du point de vue technique. • Des choix plus acceptables du point de vue social.
Effets opérationnels ou procéduraux	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des données à l'appui des processus décisionnels et meilleure exploitation des informations. • Meilleure prise en compte du contexte général qui détermine l'éventail des choix possibles. • Élargissement du champ des solutions envisagées. • Des processus plus dynamiques. • Meilleure gestion des conflits. • Légitimité accrue du processus décisionnel. • Efficacité accrue du processus en termes de coûts et de délais. • Meilleure représentativité des groupes d'intérêts faiblement structurés.
Effets connexes ou contextuels	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure diffusion des informations aux parties prenantes et/ou au public. • Capacité stratégique accrue des décideurs. • Modifications dans la perception et la conceptualisation du contexte social. • Modifications dans les rapports de force traditionnels et les conflits. • Renforcement des pratiques démocratiques et de la participation des citoyens dans les domaines publics. • Confiance accrue dans les intervenants institutionnels.

13. Adapté de van den Hove, S. [48].

4. ÉTABLIR DES CRITÈRES POUR SÉLECTIONNER ET ÉVALUER LES TECHNIQUES

La décision d'associer les parties prenantes peut répondre à divers besoins ou objectifs, comme le suggère le tableau 2 ci-dessus. Comme le montre le tableau 3, les effets prévisibles seront différents selon le processus de consultation ou de délibération considéré. En définitive, chaque organisation (et chaque groupe cible de parties prenantes) a ses propres contraintes. Il est donc important d'accorder la technique de participation des différents acteurs aux besoins et aux contraintes, ainsi qu'aux effets et aux buts visés. Pour y arriver, l'organisation se doit d'élaborer des *critères de sélection* qui pourront aussi servir plus tard à évaluer le programme de participation.

Comme il a été précisé plus haut, le niveau approprié d'engagement (tableau 1) est un critère fondamental qui doit être établi avec soin et communiqué aux participants éventuels (encadré 1).

Des critères supplémentaires pourraient être tirés des tableaux 2 (Comment choisir les différents niveaux de participation du public) et 3 (Effets positifs potentiels des démarches participatives). La consultation de certains des manuels recensés dans la bibliographie du présent guide pourrait aussi s'avérer utile pour établir ces critères. La publication intitulée *Participation works!* [26, pp. 7-8] préconise de dresser une liste des effets et des buts visés, ainsi que des contraintes. Tous ces éléments seront autant de critères pour choisir une technique. Il faudrait que les membres de l'organisation qui mettra en œuvre la participation des parties prenantes étudient la liste et classent les critères par ordre d'importance.

Le Conseil britannique sur l'environnement (*Environment Council*) [19] avance des questions et des arguments dont les membres pourraient débattre (« Étapes clés de la participation – Étape 1 – Préciser le but, les personnes visées et les contraintes » (“Key Steps for Engagement – Step 1 – Identify Purpose, People and Constraints”, pp. 14-18). Si l'organisation souhaite établir ou restaurer la confiance de la société civile en s'engageant auprès des parties prenantes, ses membres pourraient envisager de se pencher sur la documen-

tation fournie par le E7 [17] (“Implementation suggestions” [Conseils de mise en œuvre], chapitres 5 à 8).

Divers critères retenus par les autorités locales dans la perspective d’engager les administrés sont repris tout au long de la publication *Participation works!* [26]. En voici des exemples : « La méthode choisie doit pouvoir être utilisable par une diversité de parties prenantes et de groupes de tailles variées ; facile à enregistrer ; s’insérer dans le créneau limité d’une soirée ou d’une demi-journée ; permettre de dépasser les affrontements binaires habituels de façon à dégager un tableau qui reflète la diversité de la société civile [...]. »

Les critères retenus concernant le processus ou le résultat de la participation des parties prenantes devraient aussi servir à l’évaluation ultérieure de l’initiative. L’évaluation fait d’ailleurs l’objet d’une session thématique du FSC [5], d’un document de RISCUM II [13] et d’un numéro du *Federal Register* [30] des États-Unis. Voir les autres documents traitant de l’évaluation dans la bibliographie annotée.

Le FSC note que le recours aux techniques de participation convient mal à des initiatives isolées, ponctuelles ou dites « complémentaires ». En effet, il est souhaitable d’associer judicieusement les parties prenantes à la totalité du processus de gestion ou de décision. Les participants et les institutions qui organisent le dialogue tireront le meilleur parti de l’utilisation de techniques spécifiques si celles-ci étaient une étape logique s’inscrivant dans un processus de gestion ou de décision bien défini. Ce processus global justifie d’ailleurs l’utilisation d’un instrument précis, à un moment donné, afin d’en arriver à un résultat voulu. Selon les phases du processus, divers problèmes et questions se succéderont sur le devant de la scène. Ils structureront le choix de techniques visant à expliciter, par exemple, certains enjeux nationaux ou locaux, ou encore des options qui sont d’abord et avant tout d’ordre sociétal ou technique.

5. CHOISIR UNE TECHNIQUE

Dans la plupart des publications, le choix d'une technique est assimilé à un art plutôt qu'à une science. Les techniques destinées à associer les parties prenantes peuvent habituellement s'appliquer à un large éventail de problèmes. Comme il a été souligné plus haut, les critères mis au point en fonction du contexte, des contraintes, des objectifs et des effets souhaités à un moment donné, seront forcément différents d'une organisation à l'autre.

Il n'est pas question dans ces conditions d'établir *a priori* une liste de critères d'application universelle. Il n'existe donc pas de matrice faisant autorité qui mette en correspondance techniques et critères. Toutefois, les ouvrages pratiques et les guides ne manquent pas de décrire différentes techniques selon des critères *génériques* (tels le niveau de participation, l'ampleur des consultations – intensives ou extensives –, la représentativité, le pluralisme, le soutien fourni à la délibération, etc.).

Dans leur étude citée en [29], Rowe et Frewer [38] postulent l'existence de deux groupes de critères pour choisir une technique, le premier relatif à des considérations liées au processus et, le second, à l'acceptation de la technique par le public. « D'une manière générale, si les méthodes de participation du public sont évaluées à l'aune de ces critères, il devient évident qu'aucune méthode ne permet à elle seule d'obtenir une « note » parfaite. [...] L'on peut toujours avoir recours à plusieurs méthodes différentes dans le cadre d'une procédure donnée de prise de décision » [29, p. 80].

L'expérience montre, en dernier lieu, que la réussite d'une technique particulière dépendra aussi de facteurs externes, tels le stade de la décision, ainsi que le contexte politique et culturel.

Une fois que l'organisation a établi sa liste de critères classés par ordre d'importance (ou lorsqu'une liste préliminaire a été dressée), le planificateur devrait examiner les techniques existantes pour se faire une idée de celles qui conviendraient le mieux. Parmi les guides les plus intéressants offrant une sorte de « vade-mecum » ou de rapide survol des techniques de participation, on peut citer les références [9, 18, 27, 31].

Quand on aura dressé une liste de techniques envisageables, on pourra passer à des sources de référence plus détaillées. Certains manuels renvoient d'ailleurs le lecteur à des sources d'informations plus complètes. L'Internet peut aussi s'avérer un outil précieux pour rechercher des descriptifs de méthodes et des études de cas.

Pour se faire une opinion sur les diverses techniques on peut consulter les avis très pratiques qui existent sur leur mise en œuvre. On trouvera également dans la bibliographie des ouvrages contenant ce type de conseils.

Il sera très enrichissant pour le planificateur de prendre contact et de discuter de leur expérience avec des personnes qui ont dirigé des campagnes de participation. De tels échanges pourraient avoir lieu à divers moments à mesure que le planificateur franchit les étapes proposées plus haut. Dès que la technique souhaitée se précise, il conviendrait que le planificateur essaie d'entamer un dialogue avec des praticiens familiers de la technique en question. Quelques guides proposent même des informations détaillées sur les contacts à prendre. Dans certains cas, l'on pourra consulter un professionnel et/ou retenir ses services pour l'élaboration et la direction du projet, mais le planificateur devra mener à bien les étapes préliminaires pour déterminer la famille de techniques appropriée avant d'« acheter » un concours extérieur.

6. PRÉVOIR LA MISE EN ŒUVRE

Dans les publications énumérées dans la bibliographie annotée, les suggestions en matière d'application vont de conseils inspirés de « pratiques exemplaires » à des diagrammes fonctionnels et des fiches de travail imprimables. La remarquable publication de l'EPA des États-Unis [20] contient des résumés et des listes de contrôle très détaillés pour appliquer 19 techniques propres à favoriser la participation du public.

Les décisions relevant de la mise en œuvre en tant que telle dépassent la portée du présent guide. Toutefois, certaines remarques peuvent être formulées en ce qui concerne l'élaboration de ces programmes à différents niveaux de participation (voir tableau 1).

Les objectifs organisationnels *d'information ou de sensibilisation* supposent la mise au point de ressources documentaires appropriées à l'intention du public. Elles ne seront utiles qu'à condition d'être bien comprises et interprétées par l'auditoire visé.

La *collecte de renseignements* auprès des parties prenantes se fait parfois grâce à des techniques de consultation à grande échelle (sondages ou enquêtes). Tout un chacun ou presque a été irrité un jour ou l'autre par un sondage dont les questions ou les réponses à choix multiples n'étaient pas formulées dans les termes qu'il aurait lui-même choisis pour exprimer son opinion. Les résultats d'un sondage n'ont de sens que si les questions posées sont en adéquation avec l'idée que les personnes interrogées se font des sujets abordés par l'enquête.

La préparation de documents d'information, de même que l'élaboration d'un questionnaire de sondage solide, demandent des compétences professionnelles spécialisées. Dans les deux cas, il importe de s'adapter au niveau de connaissance initial des parties prenantes intéressées. Tant en ce qui concerne la mise au point des documents d'information que des questionnaires de sondage, il pourrait s'avérer avantageux de réaliser des études préparatoires détaillées,

mais à échelle réduite, sur les niveaux de connaissance initiaux ou les « modèles mentaux » des diverses parties prenantes, y compris des experts¹⁴.

Des niveaux plus poussés d'engagement impliquent normalement que les participants auront l'occasion de faire part en détail de leurs points de vue et de leurs jugements, tout en s'enrichissant de la contribution des autres parties prenantes. Néanmoins, tout planificateur pourrait tirer partie d'études ou de consultations préparatoires et à petite échelle, notamment pour cerner la problématique ou circonscrire des groupes-cibles de parties prenantes.

S'agissant de la participation des parties prenantes aux discussions techniques, les planificateurs auront probablement intérêt à solliciter des conseils concernant la communication en matière de risques. L'autorité de sûreté nucléaire (*Nuclear Regulatory Commission – NRC*) des États-Unis propose un guide sur ce thème [15, 16] à l'intention des personnes chargées de mettre des informations complexes sous une forme facilement accessible, et de celles chargées de parler et de dialoguer avec un éventail de parties prenantes qui n'ont pas nécessairement de formation technique.

En dernier lieu, un planificateur pourrait juger bon d'annoncer à un large public les initiatives pour associer des parties prenantes, ou d'en faire connaître les résultats. On trouvera dans un manuel de la Commission européenne des lignes directrices pour mener à bien une campagne de communication faisant appel aux médias [23].

14. Voir Vári [7].

7. QUELLES SONT LES TECHNIQUES EXISTANTES PROPRES À FAVORISER LA PARTICIPATION DE HAUT NIVEAU ?

« Selon les processus en jeu, les participants peuvent intervenir à des titres différents – par exemple, comme usagers d’un service, particuliers spontanément intéressés, citoyens appartenant à une collectivité, membres engagés d’un groupe ou comme particuliers ayant des idées arrêtées ou personnes aptes à argumenter et à développer des idées. La plupart des nouveaux processus de consultation accordent une importance accrue à la délibération et permettent ainsi aux participants de se forger une opinion et d’examiner les problèmes en fonction du bien commun plutôt que d’intérêts individuels, et d’agir ainsi en véritables citoyens. »¹⁵

L’encadré 2 recense les techniques habituellement citées correspondant aux niveaux supérieurs de participation des parties prenantes (à savoir *dialogue, engagement, partenariat* ; la liste respecte plus ou moins cet ordre croissant d’engagement, bien que les différentes sources ne concordent pas toujours sur la manière dont les techniques répondent à ce critère). Ces techniques prévoient l’instauration d’un dialogue partagé au caractère délibératif. Elles s’harmonisent avec les projets en faveur des modèles de prise de décision qui concilient processus analytiques et délibératifs¹⁶. L’encadré 3 met l’accent sur les techniques

15. Nirex [10], p. 8.

16. Le modèle « analytico-délibératif » a été présenté par le Conseil national de recherches (National Research Council) de l’Académie nationale des sciences des États-Unis (U.S. National Academy of Sciences) ; ses composantes se définissent comme suit : « L’analyse se fonde sur des méthodes rigoureuses et reproductibles qui sont évaluées selon les protocoles agréés par la communauté d’experts, comme ceux en vigueur dans les disciplines relevant des sciences naturelles, sociales ou de l’aide à la décision, ainsi dans les mathématiques, la logique et le droit, en vue de formuler des réponses à des questions factuelles. Est délibératif, tout processus, formel ou non, de communication et d’examen collectif de problèmes » (NRC [36], p. 3-4). Dans ce modèle, l’analyse et la délibération ne sont pas seulement complémentaires, mais sont étroitement liées : « La délibération encadre l’analyse, et l’analyse informe la délibération. Ainsi, la caractérisation du risque, et plus généralement, la prise de décision, découlent d’un processus récursif et non linéaire » (Ibid., p. 20). Ce modèle décrit un processus d’apprentissage réciproque des parties engagées dans les aspects analytiques et délibératifs de la prise de décision.

de résolution des conflits, tandis que l'encadré 4 décrit des techniques combinées.

Les techniques propres à favoriser la participation des parties prenantes peuvent être appliquées à toute question se prêtant au dialogue. Selon le cas, ce pourrait être la gestion des déchets radioactifs en général, ou toute décision, option, étape particulière, ou encore considération (déontologique, économique, etc.) qui entre dans la gestion de ces déchets.

À l'évidence, chaque technique mentionnée dans la liste ne saurait convenir à toutes les catégories d'organisation, pas plus qu'elle ne saurait s'appliquer à toutes les politiques ni à toutes les étapes d'une décision. La référence [9] propose des moyens permettant d'adapter les techniques en fonction du contexte envisagé.

La liste qui suit ne prétend pas être exhaustive. Du reste, la brève description générique proposée ici pourrait ne pas correspondre en tout point aux exemples spécifiques que chaque lecteur connaît bien, dans la mesure où, sous la même appellation technique, les praticiens peuvent élaborer des aménagements légèrement différents sur le terrain.

La bibliographie annotée oriente vers des documents qui présentent d'autres techniques et des conseils pour les adapter à des besoins et à des objectifs spécifiques. Y figurent, en outre, des guides pour la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes de participation des parties prenantes.

Encadré 2. Techniques couramment citées pour étayer la délibération grâce à la participation des parties prenantes¹⁷

Audience publique (*public hearing*) : Mécanisme officiel et réglementé indiquant les périodes et des lieux où les particuliers et les autres catégories de parties prenantes peuvent présenter des arguments ou poser des questions aux pouvoirs publics au sujet des décisions à l'étude.

Scrutin délibératif (*deliberative polling*) : Semblable au sondage d'opinion, sauf qu'on recueille l'opinion des personnes interrogées une fois qu'elles se sont familiarisées avec la question posée et y ont réfléchi. Il a pour but d'offrir des indications sur ce que les gens penseraient s'ils avaient le temps et les données voulus pour étudier la question (plutôt que d'être pris « à froid »). Il prévoit une séance d'information en retour qui fait parfois l'objet d'une importante couverture médiatique (e.g., émission télévisée comportant de courts extraits documentaires).

Groupe de discussion (*focus group*) : Petit groupe de personnes invitées ou recrutées pour discuter d'un thème ou d'une proposition. Il offre un aperçu de leurs réactions, leurs valeurs, leurs préoccupations et leurs perspectives, et une indication de la façon dont la dynamique de groupe peut influencer sur les décisions.

Groupe consultatif de citoyens (*citizen advisory group*) : Petit groupe de personnes représentant divers intérêts ou compétences (personnalités locales, par exemple) et se réunissant sur une base régulière ou *ad hoc* pour traiter des problèmes et offrir des contributions étayées.

Groupe consultatif (*consultative group*) : Organe qui rassemble les acteurs clés de la société civile (organismes non gouvernementaux [ONG] et organisations de la société civile [OSC], ainsi que des représentants des milieux économiques et politiques, en vue de formuler des recommandations pratiques et d'améliorer le dialogue permanent entre l'ensemble des acteurs.

Processus de groupe nominal (*nominal group process*) : Technique structurée d'interaction de groupe visant à produire, en deux heures ou moins, une liste de propositions de bonne qualité classées par ordre de priorité. Elle s'avère surtout utile pour élaborer des objectifs, cerner les obstacles et rassembler des réponses originales à une question donnée.

Atelier multi-acteurs (*multi-actor policy workshop*) : Petit groupe constitué d'acteurs clés de la société civile et d'experts techniques pour tenter de rassembler une variété de points de vue sur les principaux enjeux soulevés par la problématique soumise à consultation. Il peut déboucher sur la formulation de vues novatrices sur la question posée et de nouvelles approches pour la résoudre.

17. Tiré et adapté de van den Hove [39], NRC [36], Ney & Mays [44], et Santé Canada [42].

Encadré 2. Techniques couramment citées pour étayer la délibération grâce à la participation des parties prenantes (suite)

Groupe « charrette » (*charette*): Groupe de 20 à 60 personnes travaillant de concert à trouver des solutions à un problème spécifique dans un délai donné (en général, une journée). Un facilitateur chevronné est nécessaire. La technique peut être fructueuse s'il s'agit de rassembler des idées pratiques et des points de vue au début du processus décisionnel et pour aborder des questions difficiles mettant en jeu des intérêts divergents.

Méthode Delphi (*Delphi process*): Réunion de personnes ayant des compétences ou des intérêts divers par rapport à un problème précis pour participer à une série de débats (sous forme de rencontres ou d'échanges de courrier) programmés et animés par un facilitateur. La méthode est utilisée pour élaborer des décisions et des stratégies fondées sur des faits et qui reflètent l'opinion des spécialistes sur des questions bien définies. Comme les contributions sont anonymes, un traitement plus équitable peut être accordée aux différentes positions.

Table ronde (*round table*): Réunion de représentants aux vues ou aux intérêts divers pour prendre des décisions sur un pied d'égalité. Elle peut durer plusieurs jours et s'avère surtout utile au début d'un processus pour établir les orientations générales des politiques.

Groupe de travail de citoyens (*citizen task force*): Des personnes ayant des connaissances spéciales ou représentant un intérêt reconnu de la collectivité peuvent être nommées à un groupe de travail temporaire créé pour étudier à fond une question qui appelle une décision. Le groupe se réunit à plusieurs reprises, souvent en compagnie de représentants de l'entité responsable du projet afin d'étudier la documentation et de formuler des recommandations.

Cercle d'études (*study circle*) Cinq à vingt personnes acceptent de participer à trois à cinq réunions (ou une série de réunions hebdomadaires ou mensuelles dans le cas d'ensembles de thèmes plus complexes) pour discuter d'un sujet précis. Des documents d'information sont diffusés durant le processus. L'apprentissage réciproque et le respect mutuel sont privilégiés. Il est utile pour suivre ou pour expliciter le cheminement intellectuel d'un groupe sur un sujet donné et pour formuler des recommandations fondées sur un corpus commun de connaissances. Un dérivé, le **groupe d'étude** (*study group*) peut mettre à profit sous diverses formes (notamment électronique) les contributions de groupes plus nombreux, sans rendre compte de l'évolution dans le temps en fonction des informations et des connaissances nouvelles.

Atelier-scénario (*scenario workshop*): Réunion locale au cours de laquelle sont utilisés des scénarios dans un effort de conceptualisation et d'échange entre les décideurs, les experts, les milieux des affaires et les citoyens concernés. Méthode d'appréciation des techniques (*technology assessment*) qui permet aux participants de mener des évaluations et de formaliser une vision prospective et des projets concernant les besoins ou les capacités technologiques. Permet d'explorer diverses stratégies technologiques futures éventuelles tout en facilitant une co-opération effective dans la direction de la stratégie retenue.

Encadré 2. Techniques couramment citées pour étayer la délibération grâce à la participation des parties prenantes (suite)

Référendum (*referendum*) : Pour des raisons de coût, le suffrage populaire est la seule option à très grande échelle permettant à la population de prendre une décision. Tous les électeurs dûment inscrits (ou toutes les personnes remplissant un critère spécifié) peuvent exprimer leur opinion. Bien que cette technique soit perçue comme très légitime, les décisions complexes doivent être réduites pour les besoins du vote à un simple choix binaire. La mise en place d'une telle procédure peut s'avérer utile pour attirer l'attention des citoyens sur la question en jeu et leur donner l'occasion de rassembler des informations sur les différentes positions adoptées par les personnalités en vue.

Conférence de citoyens (ou de consensus) (*consensus conference*) : Réunion patronnée normalement à l'échelle nationale par une organisation « neutre ». Un petit groupe de citoyens bénévoles est choisi pour représenter le grand public ou différents points de vue. Le groupe se réunit au cours de plusieurs week-ends pour se familiariser avec la question en jeu et pour interroger les experts compétents. Les citoyens participants rédigent alors un rapport faisant état de leurs conclusions et recommandations qu'ils remettront aux décideurs publics.

Jury de citoyens (*citizen jury*) : Les participants sont tirés au sort pour participer au nom de leur concitoyens aux débats sur une décision d'aménagement qui touchera la population d'une région donnée : par exemple, le choix du site précis d'une installation de traitement des déchets ménagers. L'institution organisatrice, ou son représentant, propose un certain nombre de choix possibles entre lesquels le jury devra trancher. Les options peuvent être élaborées au préalable par l'institution seule ou avec l'apport d'autres techniques de consultation.

Panel de citoyens (*citizen panel*) : Il s'apparente au jury de citoyens, sauf qu'il met également au point une série d'options avant d'en retenir une.

Sélection participative d'un site (*participatory site selection*) : Comité regroupant des représentants des citoyens et des experts techniques de diverses disciplines qui travaillent de concert pendant de longs mois ou de longues années pour élaborer des solutions acceptables aux yeux des spécialistes et de la population. Des techniques d'appoint peuvent être utilisées pour informer ou consulter la collectivité en général (e.g., campagnes d'information, référendum) et le comité peut voir prolonger son mandat pour surveiller l'installation.

Comité local de surveillance, de suivi et d'information (*local monitoring, oversight and information committee*) : Constitué au moment de la (pré-)sélection d'un site ou créés lorsqu'une installation à risque est construite, c'est un mécanisme de participation et de dialogue permanents parmi les parties prenantes et avec le public. Dans certains pays, ces comités sont prescrits par la loi ; dans d'autres contextes, ils peuvent être créés afin d'améliorer les rapports entre la collectivité et le personnel des institutions et favoriser ainsi une meilleure gestion des risques. Différents niveaux de compétences sont accordés à ces comités : dans certains cas, ils prennent des décisions importantes (e.g., ils peuvent réclamer la fermeture d'une installation, si certaines exigences de sûreté ne sont pas remplies), mais à l'opposé, il

se peut qu'ils servent surtout de tribune pour échanger et diffuser des informations. En général, ils se composent d'élus et de représentants des organisations de la société civile (chambres de commerce, groupes de protection de l'environnement, etc.) et leur taille peut varier de six à quatre-vingt-dix personnes, selon la définition donnée à la formule « public affecté » et le système de représentation choisi. La direction de l'installation industrielle ou de l'organisation chargée du site à risque, ainsi que les autorités de sûreté et d'autres parties prenantes nationales peuvent siéger dans le comité de surveillance à titre de membres à part entière, ou être des interlocuteurs permanents ou ponctuels.

L'encadré 3 décrit d'autres techniques associées au « mode amiable de règlement des litiges », qui évitent les actions en justice entre les parties ou qui en réduisent le risque futur.

Encadré 3. Modes amiables de règlement des litiges

Dialogue sur les politiques à suivre (*policy dialogue*) : Un petit groupe est créé pour faciliter un dialogue informel, mais structuré, entre divers représentants des parties prenantes et les responsables de l'action publique, souvent dans le but de formuler des suggestions ou des solutions pratiques à l'intention des décideurs politiques.

Négociation réglementaire ou réglementation négociée (*regulatory negotiation or negotiated rule-making*) : Des représentants des parties intéressées et affectées collaborent avec le personnel des organismes réglementaires publics pour rédiger des projets de réglementation. Les participants sont mandatés par le groupe qu'ils représentent ou choisis pour une compétence reconnue. Ils doivent être de bons négociateurs. Le but des négociations est de parfaire la réglementation avant son application afin d'éviter les contestations juridiques ou autres et de mieux répondre aux besoins des parties affectées.

Différentes techniques peuvent être combinées pour recueillir la contribution des différentes parties prenantes et l'intégrer aux décisions (Encadré 4). Les processus nationaux de consultation à grande échelle peuvent aussi faire appel à une combinaison de techniques.

Encadré 4. Techniques combinées

Organisation délibérative (*deliberative mapping*) : Un groupe d'universités britanniques propose cette technique pour évaluer la réussite de différentes politiques au regard de critères économiques, sociaux, éthiques et scientifiques fixés par les participants. Le but est de créer les bases d'un mécanisme robuste, démocratique et responsable de prise de décisions qui reflète mieux les valeurs citoyennes en présence. La méthode associe des évaluations par des spécialistes individuels, et des particuliers ou des citoyens. Elle conjugue une technique d'élaboration multicritères et l'apport de panels de citoyens. Cette méthode est décrite dans des résumés que l'on peut consulter à : [<http://www.deliberative.mapping.org>].

Procédure en trois étapes (*three-step procedure*) : Renn *et al.* [47] ont mis au point une procédure en trois étapes pour recueillir les contributions des parties prenantes aux décisions des pouvoirs publics. Chaque groupe d'intérêt effectue une « analyse arborescente de la valeur » afin d'exprimer et de pondérer ses préférences et ses préoccupations par rapport à une question donnée. Les experts participent ensuite à la mise en œuvre d'une « méthode Delphi modifiée » (*modified Delphi process*) qui leur permet d'apprécier quelles seront les incidences de chaque politique proposée sur les préoccupations des groupes d'intérêt. En dernier lieu, un panel de citoyens tirés au hasard prendra en compte les conclusions du processus Delphi, les exposés des experts, les éléments d'information complémentaires, et le point de vue de chacun de ses membres, pour rédiger un rapport et formuler des recommandations concrètes aux décideurs publics.

Enfin, les nouvelles technologies de l'information et des communications peuvent permettre de mobiliser les citoyens. La question a déjà fait l'objet d'une importante étude de l'OCDE [27, 45]. Parmi les initiatives actuelles, certaines en direction des jeunes sont à signaler : le *Schools Website* [13] et le jeu *Radio-Democs* [http://www.delib.co.uk/radio_democs].

8. BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE

Les sources citées dans le présent guide et dans d'autres documents utiles sont référencées et décrites brièvement. Elles sont divisées en quatre catégories comme suit :

1. Le **Forum sur la confiance des parties prenantes** diffuse un certain nombre de publications concernant la manière d'associer les parties prenantes à la prise de décision. La plupart d'entre elles peuvent être téléchargées à partir de l'adresse suivante : [<http://ww.nea.fr/html/rwm/fsc.html>].
2. Quelques **organisations membres du FSC** ont publié des guides sur la participation du public. Un bilan des expériences de participation dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs est paru dans le cadre du programme de recherche RISCOS II soutenu par la Commission européenne et auquel ont participé des membres du FSC.
3. **L'Internet offre un vaste éventail de ressources** à toute personne désireuse d'en savoir davantage sur la participation des parties prenantes (mise en œuvre et évaluation). On y trouve notamment des guides pratiques ou des manuels détaillés à l'intention des praticiens. Dans ce domaine, l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (*U.S. Environmental Protection Agency*), en particulier, a accumulé une expérience importante qu'elle met à disposition dans des guides pratiques faciles à utiliser.
4. Des **publications savantes ou techniques** peuvent s'avérer utiles au stade de la planification. Elles éclairent les motivations de l'association des parties prenantes à la prise de décision et expliquent les conséquences d'une telle participation pour l'organisation, pour le public et pour la société. Des études de cas détaillées peuvent aider le planificateur à « parcourir » un processus de dialogue afin de mieux anticiper les événements et les besoins.

On peut *consulter facilement* tous ces documents sur l'Internet ou *se les procurer* auprès des éditeurs. On range dans une cinquième catégorie certains documents intéressants, mais qui sont plus difficiles à obtenir, et les ouvrages de référence de base cités dans le présent guide.

8.1 Publications du Forum sur la confiance des parties prenantes (FSC) de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire

Les actes des Ateliers du FSC contiennent des contributions qu'il conviendrait de relire lorsque l'on réfléchit aux techniques propres à favoriser la participation du public. Quelques-unes d'entre elles sont mentionnées ci-dessous au côté de certains autres documents de l'AEN qui sont cités en référence dans le présent guide.

- [1] OCDE/AEN (2000), *Stakeholder Confidence and Radioactive Waste Disposal*. Inauguration, Premier atelier et première réunion du Forum de l'AEN sur la confiance des parties prenantes dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs, OCDE, Paris.

En ligne : [<http://www.nea.fr/html/rwm/reports/2000/nea829.pdf>].

Brown, P., "The Canadian Experience with Public Interveners on the Long-term Management of Nuclear Fuel", p. 53-57. [Certains participants et organisateurs ont fait des suggestions sur les moyens d'améliorer une procédure d'audiences publiques et de remise de contributions écrites.]

Thegerström, C., "Ten Years of Siting Studies and Public Dialogue: The Main Lessons Learnt at SKB", p. 65-66. [Des conseils sont offerts aux personnes qui pilotent la procédure par exemple de choix de sites. L'article n'analyse pas les méthodes de participation, mais décrit plutôt la conduite à tenir.]

Vanhove, V., "Working with Local Partners: The ONDRAF/NIRAS Approach to the Disposal of Short-lived Low-level Waste", p. 131-137.

Il s'agit de la première présentation au FSC du concept belge de partenariat local. Dans deux municipalités flamandes, des représentants de la collectivité et de l'équipe chargée de la mise en œuvre ont travaillé ensemble au sein d'un comité pendant plusieurs années afin de rédiger un projet sociotechnique intégré de dépôt. (Un troisième partenariat local a été constitué à la suite de la présente publication.) **Les actes de l'Atelier belge du FSC, axés sur les trois partenariats locaux, ont été publiés en 2004.**

En ligne : [<http://www.nea.fr/documents/2004/rwm/rwm-fsc2004-4.pdf>].

- [2] OCDE/AEN (2002), *Stepwise Decision Making in Finland for the Disposal of Spent Nuclear Fuel*. Workshop Proceedings, Turku, Finlande, 15-16 novembre 2001. ISBN: 92-64-19941-1. OCDE, Paris, France. *Commande en ligne*: [<http://oecdpublications.gfi-nb.com/cgi-bin/OECDBookShop.storefront/EN/product/662002161P1>].

Hokkanen, P., “Public Participation in the Environmental Impact Assessment: One Alternative of Involvement”, p. 59-60. [L’auteur, spécialiste des sciences sociales, montre les avantages et les obstacles liés à l’utilisation de l’étude d’impact sur l’environnement comme outil d’information et de participation pour la gestion des déchets radioactifs.]

Rosenberg, T., “What Could Have Been Done? Reflection on the Radioactive Waste Battle as Seen by Below”, p. 65-70. [Une figure clé de l’opposition locale à l’évacuation des déchets radioactifs en profondeur se penche sur la procédure de participation formelle qu’il considère comme une pièce de théâtre « jouée d’avance ».]

- [3] OCDE/AEN (2003a), *Public Confidence in the Management of Radioactive Waste: The Canadian Context*, Workshop Proceedings, Ottawa, Canada, 14-18 octobre 2002. NEA 04292, ISBN: 92-64-10396-1. *Commande en ligne* : [<http://www1.oecd.org/scripts/publications/bookshop/redirect.asp?662003211P1>].

O’Connor, M., “Building Relationships with the Wastes”, p.177-190.

L’auteur présente un argument intéressant au sujet de la nécessité d’associer au processus de participation et de discussion les collectivités concernées par la gestion des déchets radioactifs. Trois éléments doivent être pris en compte : l’aspect scientifique (à savoir mesurer et maîtriser le risque radiologique) ; l’aspect social (à savoir établir des rapports avec les déchets de manière à ce que les collectivités puissent réagir à propos des sites et de ce qu’on y entrepose), ainsi que l’aspect politique et économique (à savoir développer des partenariats qui pourront appliquer les solutions convenues). Chaque élément doit faire l’objet d’un débat.

- [4] OCDE/AEN (2003b), *Informer, consulter et impliquer le public dans la gestion des déchets radioactifs. Panorama international des approches et expériences*. NEA/RWM/FSC(2002)3. OCDE, Paris, France. *Publication partiellement bilingue (anglais/français)*. *En ligne* : [<http://www.nea.fr/html/rwm/reports/2003/nea4430-publicinfo.pdf>].

Le document analyse les réponses au questionnaire sur la participation du public qui avait été envoyé à toutes les organisations membres du Comité de la gestion des déchets radioactifs de l’AEN en 1999 (mis à jour en 2002). Les organisations de 15 pays ont décrit leurs initiatives de communication et de participation en direction du public. Le rapport résume la teneur et les résultats de ces initiatives, tout en signalant au passage ce qui a bien et mal fonctionné.

- [5] OCDE/AEN (2003c), *Stakeholder Involvement Tools: Criteria for Choice and Evaluation. Proceedings of a Topical Session at the 4th meeting of the NEA Forum on Stakeholder Confidence*. NEA/RWM/FSC(2003)10. OCDE, Paris, France. *En ligne* : [<http://www.nea.fr/html/rwm/docs/2003/rwm-fsc2003-10.pdf>].

Les intervenants à la session thématique du FSC examinent : les arguments en faveur de la participation des parties prenantes dans la gouvernance de l'environnement ; la démarche danoise de la Conférence de consensus adoptée en vue d'assurer la contribution du public aux décisions parlementaires, **ainsi que des critères d'évaluation des processus de consultation (y compris la participation en ligne) et de leurs résultats**. Le rapporteur de la session explique comment les techniques de participation s'inscrivent dans un processus de planification beaucoup plus vaste où non seulement les méthodes, mais aussi le contexte et les objectifs doivent être pris en compte.

- [6] OCDE/AEN (2004), *Stepwise Approach to Decision Making for Long-term Radioactive Waste Management Experience: Issues and Guiding Principles*. NEA #4429, ISBN : 92-64-02077-2. NEA/RWM/(2004)6/Rev1. *Commande en ligne* : [<http://www1.oecd.org/scripts/publications/bookshop>]. *Consultable en ligne* : [<http://www.nea.fr/html/rwm/fsc.html>].

Ce document du Secrétariat expose la raison d'être d'un processus décisionnel par étape dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs et explique pourquoi la participation des parties prenantes devrait faire partie intégrante de ce processus.

- [7] Vári, A. (2003), *The Mental Models Approach to Risk Research: A Radioactive Waste Management Perspective*. Document du Secrétariat. NEA/RWM/FSC(2002)7. *En ligne* : [<http://www.nea.fr/html/rwm/docs/2003/rwm-fsc2003-7-rev1.pdf>].

Les efforts d'information risquent d'échouer si le matériel utilisé traduit le point de vue d'un « spécialiste » sans tenir compte des connaissances et des sujets d'intérêt préalables du public. De même, les sondages d'opinion ne fourniront pas de résultats probants si les questions posées reflètent mal le point de vue des personnes interrogées sur les problèmes en cause. La démarche dite des « modèles mentaux », mise au point à l'Université Carnegie-Mellon, est basée sur des entrevues détaillées avec différentes catégories de parties prenantes dans le but de balayer les diverses façons d'interpréter les problèmes. Ainsi, les techniques d'information et de consultation peuvent être judicieusement adaptées d'où une communication plus aisée parmi les groupes.

- [8] Vári, A. (2004), “An Overview of the Reports of Nine Organisations on Addressing Issues Raised by Stakeholders”. In OECD/NEA, *Addressing Issues Raised by Stakeholders: Impacts on Process, Content, and Behaviour in Waste Management Organisations. Proceedings of a Topical Session at the 5th meeting of the NEA Forum on Stakeholder Confidence*. En ligne : [<http://www.nea.fr/html/rwm/docs/2004/rwm-fsc2004-8.pdf>].

Neuf organisations membres du FSC témoignent de leur propre expérience concernant la sollicitation et la prise en compte des contributions des parties prenantes. Des tableaux récapitulatifs désignent, pour chaque expérience, la décision visée et le décideur, les parties prenantes et les techniques de participation, ainsi que les incidences sur les processus et les résultats. Suit une liste des techniques les plus fréquemment utilisées et des enseignements les plus importants.

Les actes dans lesquels figure ce tour d’horizon comprennent aussi des textes de la NRC et de Nirex, organismes interrogés qui ont jugé nécessaire et recueilli la contribution des parties prenantes. Ces études de cas précisent son incidence sur les décisions et les activités des organisations. En outre, le programme français de laboratoire souterrain y est présenté comme une réponse aux demandes des parties prenantes concernant le processus de gestion des déchets radioactifs.

8.2 Orientations fournies par les membres du FSC et par les programmes de recherche auxquels ils ont participé

- [9] Nirex (2002a), *Review of Consultation Techniques for Radioactive Waste Management*. Nirex Technical Note, interim version, document number 365521 (mars), auteurs E. Atherton et J. Hunt. Harwell: Nirex. En ligne (sous le nom de l’auteur “Atherton”): [<http://www.nirex.co.uk/index/ibiblio.htm>].

Ce document de 36 pages devrait être le « **premier arrêt** » sur la voie d’une participation des parties prenantes. **En termes faciles à comprendre, il passe en revue une série de 16 techniques qui vont des sondages d’opinion aux consultations en ligne sur Internet en passant par les ateliers de parties prenantes.** Des tableaux déclinent chaque processus selon ses caractéristiques propres, les catégories de participants et la façon de les recruter. Les caractéristiques sont expliquées dans des exposés distincts et comprennent notamment « la facilitation des délibérations, la pluralité des points de vue, la responsabilisation des participants, les résultats obtenus, et la contribution à la crédibilité de l’institution ». Dans une autre matrice sont présentées les étapes d’un programme de décision et de consultation visant les déchets radioactifs et **sont précisées**

les techniques susceptibles de s'appliquer à chaque étape. L'annexe décrit brièvement les avantages et les inconvénients de chaque technique et propose des exemples illustrant comment elle peut servir pour la gestion des déchets radioactifs ou dans d'autres domaines.

- [10] Nirex (2002b), *The Front End of Decision Making*. Nirex Technical Note, interim version, document number 367478 (mars), auteur E. Atherton. Harwell: Nirex. *En ligne (sous le nom de l'auteur "Atherton")* : [<http://www.nirex.co.uk/index/ibiblio.htm>].

« Cette note technique de 15 pages résume la position de Nirex sur les mécanismes qui peuvent être utilisés au cours des premières étapes d'un processus décisionnel visant à associer les parties prenantes, y compris le public, et à cerner les questions et les préoccupations ». Dans ce contexte, le document explique clairement l'importance de la consultation et en énumère les principes et les enjeux majeurs. Sur le plan pratique, il cite **huit techniques et précise comment elles pourraient être utilisées** au tout début du processus décisionnel. Un bref exposé traite aussi des méthodes destinées à rendre compte et à évaluer les processus de consultation.

- [11] Nirex (2002c), *Environmental Assessment and Consultation as Part of a Stepwise Process for Radioactive Waste Management*. Nirex Technical Note, interim version, document number 385684 (avril), auteur E. Atherton. Harwell: Nirex. *En ligne (sous le nom de l'auteur "Atherton")* : [<http://www.nirex.co.uk/index/ibiblio.htm>].

En 19 pages, le rapport explique comment se servir des techniques de consultation dans les processus généraux d'évaluation environnementale stratégique (EES) et d'étude d'impact sur l'environnement (EIE). Il propose aussi, pour chaque grande phase de ces évaluations, quelques suggestions sur le choix de la technique appropriée et des groupes cibles de parties prenantes.

- [12] RISCOS II (2001), *Stakeholder Dialogue: Experience and Analysis*. RISCOS II Deliverable 4.1, établi par J. Hunt, K. Day et R. Kemp. *En ligne* : [<http://www.karinta-konsult.se/RISCOS.htm>].

Le but général du programme de recherche RISCOS II, financé par la Commission européenne, est de « renforcer la transparence et la participation du public à la gestion des déchets radioactifs ». Le rapport « passe en revue et analyse l'expérience acquise en Europe et en Amérique du Nord sur la conduite du dialogue en liaison avec la gestion des déchets radioactifs ». Il comprend 38 pages de texte et de tableaux, notamment

d'utiles définitions et un aperçu des consultations qui ont été engagées dans chaque pays pour choisir des sites. Une annexe de 21 pages fait le point de la gestion des déchets radioactifs et des consultations connexes dans 12 pays.

- [13] RISCUM II (2003), *Dialogue Processes: Summary Report*. RISCUM II Deliverable 4.11, établi par E. Atherton, T. Hicks, J. Hunt *et al.* En ligne: [<http://www.karinta-konsult.se/RISCUM.htm>].

Le rapport de 41 pages décrit et évalue les dialogues lancés au Royaume-Uni à propos de la gestion des déchets radioactifs dans le cadre du projet RISCUM. **Un groupe de discussion, un exercice de recherche prospective, un atelier-scénario et un atelier de dialogue** ont été mis en œuvre. De même, un **Schools Website (site pédagogique)** expérimental a été créé à l'intention des élèves de 15-16 ans. Chaque expérience est **décrite de manière franche et réfléchie, puis évaluée d'après des critères liés au processus** comme « la transparence et la légitimité, l'égalité d'accès, la pluralité et la qualité des sources sollicitées », etc. Sont aussi soulignées les questions d'organisation, comme la formation du personnel, afin de lui donner les moyens de communiquer avec le public dans des termes simples et d'écouter ses préoccupations. Les enseignements théoriques et pratiques tirés sont aussi présentés. En dernier lieu, les résultats sont confrontés avec le « Modèle de transparence » de RISCUM dont le but est d'aider à débrouiller la complexité des communications et des prises de décisions.

Il est à noter que les critères d'évaluation proposés dans l'étude sont examinés et analysés dans les contributions d'E. Atherton et d'A. Vári figurant dans la Session thématique du FSC (référence [5] *supra*).

- [14] NRC [U.S. Nuclear Regulatory Commission] (2003), *Report of the Public Communications Task Force*. En ligne : [<http://www.nrc.gov/reading-rm/adams.html>] (utiliser le code d'accès ML032730836 ou chercher sous le titre).

Un groupe d'étude interne, composé de huit membres, a évalué l'efficacité actuelle des communications de la NRC avec le public et a déterminé les besoins de l'organisation dans ce domaine. Dix recommandations stratégiques sont expliquées et justifiées. Le rapport de 23 pages traite des activités de la NRC sans complaisance et formule des recommandations d'autant plus pertinentes et compréhensibles. Le lecteur y trouvera une vision synthétique de ce que devrait être toute communication avec le public. De même, le ton direct du rapport pourrait **faciliter l'évaluation du fonc-**

tionnement actuel dans d'autres grandes organisations investies d'une mission publique.

- [15] NRC [U.S. Nuclear Regulatory Commission] (2004), *Effective Risk Communication: The Nuclear Regulatory Commission's Guidelines for External Risk Communication*. Etabli par J. Persensky, S. Browde, A. Szabo (NRC), L. Peterson, E. Specht, E. Wight (WPI). *En ligne* : [<http://www.nrc.gov/reading-rm/doc-collections/nuregs/brochures/br0308>].

Ce guide de poche de 70 pages fait le point des dernières connaissances sur la communication en matière de risque, qui est définie comme « un processus interactif utilisé pour aborder par la parole ou par l'écrit des thèmes préoccupants pour la santé, la sécurité ou l'environnement ». Des conseils clairs sont offerts pour formuler des messages efficaces, communiquer des informations techniques complexes, répondre à des questions difficiles et communiquer dans des situations de crise, etc. La publication s'avérera utile aux personnes qui **rédigent des documents d'appui technique en vue d'un dialogue avec les parties prenantes** et celles qui **auront directement affaire avec les différents acteurs au cours du processus de participation**. Le document comprend un index détaillé et renvoie à plusieurs sites web contenant des ressources utiles.

- [16] NRC [U.S. Nuclear Regulatory Commission] (2004), *The Technical Basis for the NRC's Guidelines for External Risk Communication*. Etabli par L. Peterson, E. Specht, E. Wight (WPI). *En ligne* : [<http://www.nrc.gov/reading-rm/doc-collections/nuregs/contract/cr6840>].

Ce rapport de 112 pages dépouille la documentation scientifique utilisée pour rédiger le manuel mentionné dans le titre (référence [15] *supra*). Il comprend une bibliographie annotée où l'on trouvera de **précieux renvois non seulement à des études spécialisées sur la communication sur les risques, mais aussi à des références et à des guides pratiques**. La publication expose aussi dans le détail les difficultés que les employés de la NRC ont rencontrées dans leur travail de communication sur les risques.

8.3 Autres ouvrages pratiques et guides consultables sur l'Internet

- [17] E7 (2000), *Social Trust and the Electricity Industry. An E7 contribution*. E7 Working Group Report. Montreal: E7 Network of Expertise for the Global Environment. *En ligne* : [http://www.e7.org/PDFs/ST_&_Electricity_Industry.pdf].

Cette plaquette de 44 pages est consacrée au concept de « confiance sociale ». Pour le E7, le concept repose sur sept principes de comportement que les organisations devraient observer : la compétence, l'engagement, la cohérence, l'équité, le respect, la bienveillance et l'empathie. Des conseils sont proposés pour mettre en œuvre chacun de ces principes, et ces suggestions touchent souvent à des questions de participation des parties prenantes. Les questions signalées par une pastille dans la plaquette **pourraient alimenter le débat au moment d'établir les critères pour adopter et/ou évaluer une technique donnée**.

- [18] Environment Agency (2000), *Evaluating Methods for Public Participation: Literature Review*. R & D Technical Report E135, établi par J. Petts et B. Leach (U. Birmingham). Bristol: Environment Agency.
En ligne : [<http://www.eareports.com/ea/rdreport.nsf/cb25ea8bb5cda7ce8025670d0046afca/d8f40013bb15fcb9802569a1003b8b64?OpenDocument>].

Ce rapport de 68 pages analyse les arguments et les prescriptions à l'appui de la participation du public à l'élaboration des politiques environnementales au Royaume-Uni. Il examine comment la participation du public peut être instaurée et administrée, puis offre des conseils sur la manière d'adapter les méthodes aux objectifs. **Des tableaux déclinent 25 méthodes et en analysent les avantages et les inconvénients** (y compris les aspects financiers). Le document traite aussi des critères à appliquer pour « **choisir, élaborer, mettre en œuvre et évaluer les méthodes de participation du public** » et insiste tout spécialement sur la facilitation de la délibération. Il signale aussi les « lacunes qui demeurent dans les connaissances » où des recherches supplémentaires s'imposent. Bien que ce rapport érudit et stimulant ne se présente pas sous forme de manuel, il est facile à lire et **mériterait d'être consulté chaque fois que la participation des parties prenantes doit faire l'objet d'une justification officielle bien documentée**.

- [19] Environment Council (2003), *Best Practice Guidelines on Public Engagement for the Waste Sector*. Londres: The Environment Council.
En ligne : [[http://www.the-environment-council.org.uk/docs/Waste%20Sector %20Guidelines.pdf](http://www.the-environment-council.org.uk/docs/Waste%20Sector%20Guidelines.pdf)].

Cette publication de 35 pages, rédigée de concert avec le Forum national britannique sur les ressources et les déchets (*U.K. National Resource and Waste Forum*), privilégie la gestion des déchets classiques. Elle se fonde sur l'expérience acquise par les autorités locales, les sociétés de gestion des déchets et les professionnels de la gestion des déchets et des ressources dans leur engagement avec leurs partenaires locaux, réglementaires ou stratégiques. **Sept étapes clés de participation** (de la planification à l'évaluation) sont examinées au moyen de listes détaillées de questions que le planificateur devrait poser avant de choisir et de mener les activités concernées. **L'exposé se veut très pratique et permet au planificateur de se faire une bonne idée de ce qui doit être mis en place.**

- [20] EPA [U.S. Environmental Protection Agency] (1996), *RCRA Public Participation Manual (Chapter 5, Public Participation Activities: How to Do Them)*. Washington, D.C.: EPA Office of Solid Waste. *En ligne* : [<http://www.epa.gov/epaoswer/hazwaste/permit/pubpart/manual.htm>].

Ce volumineux manuel a été rédigé en application des « Règles de procédure pour la participation étendue du public » prises en vertu de la Loi des États-Unis sur la conservation et la récupération des ressources (*Resource Conservation and Recovery Act (RCRA) Expanded Public Participation Rule*). Il a pour but de montrer aux praticiens et aux parties prenantes comment il est possible d'informer le public au sujet des questions de remise en état des sites et de le faire participer au débat. Dans ce contexte, il tend plutôt à illustrer comment remplir certaines obligations liées au régime d'autorisation et plusieurs de ses parties sont sans rapport direct avec le présent guide abrégé. Toutefois, au **chapitre 5** (qui contient 143 pages et qui peut être téléchargé séparément), sont regroupés des **résumés clairs et commodes de trois à six pages sur 19 techniques, y compris les entrevues locales, les groupes de discussion, les numéros de téléphone d'urgence, les réunions et les audiences publiques**. Sont aussi fournis des renseignements de base sur la manière d'organiser et de mener l'activité, ses avantages et ses limites, ainsi que des listes de contrôle très pragmatiques pour en suivre le déroulement ; on y trouve même des précisions sur le matériel nécessaire. Les appendices (également téléchargeables à partir de fichiers distincts) contiennent des ressources intéressantes, comme la Liste récapitulative des acteurs à associer au processus en matière d'équité de la répartition des risques environnementaux (*Environmental Justice Public Participation Checklist*) à l'annexe D. **Le manuel existe aussi en espagnol.**

- [21] EPA [U.S. Environmental Protection Agency] (2001), *Stakeholder Involvement and Public Participation at the U.S. EPA. Lessons Learned, Barriers and Innovative Approaches*. EPA-100-R-00-040. En ligne : [<http://www.epa.gov/publicinvolvement/pdf/sipp.pdf>].

Ce bref rapport de 20 pages, auquel s'ajoutent des notes et une bibliographie, décrit les enseignements tirés de l'association des parties prenantes aux prises de décision depuis une vingtaine d'années. Ces enseignements s'articulent autour de sujets comme « établir un climat de confiance », « données crédibles et aide technique » « reconnaissance des rapports entre les questions écologiques, économiques et sociales ». Chaque enseignement est rapproché de l'expérience de l'EPA dans le domaine visé par des renvois brefs, mais explicites. Le rapport se place à un niveau plutôt général. Le ton se veut rassurant ; en tirant les leçons des multiples erreurs commises le long du parcours et les écueils rencontrés, le lecteur pourra peut-être en éviter quelques-uns. La section sur les démarches novatrices de participation des parties prenantes énumère, année par année, toute une série de manifestations locales organisées par l'EPA. Le document ne contient pas de matrice méthodique ou d'informations détaillées qui permettraient aux praticiens de choisir parmi différentes techniques, mais il pourrait faire jaillir d'idées.

- [22] EPA [U.S. Environmental Protection Agency] (2003), *Community Culture and the Environment: A Guide to Understanding a Sense of Place*. EPA-842-B-01-003. Washington D.C., EPA Office of Water. En ligne : [<http://www.epa.gov.ecocommunity/pdf/ccecomplete.pdf>].

Ce manuel approfondi et détaillé de 293 pages « présente un processus et une série d'outils pour définir et comprendre la dimension humaine de toute question sur l'environnement ». Son but est d'aboutir à une « **évaluation culturelle de la collectivité** ». La méthode préconisée s'inspire habilement des techniques de recherche pratiquées en anthropologie, en géographie culturelle, en sciences politiques et en sociologie. Les premiers chapitres comportent à la fois de brèves listes récapitulatives de l'ensemble des étapes et des recommandations sur la manière d'exploiter les conclusions de l'évaluation. En l'espace de 50 pages, le chapitre 4 présente ensuite des **diagrammes fonctionnels détaillés sur le déroulement de l'évaluation** et des **feuilles de travail qui peuvent être copiées et remplies**. Des matrices indiquent quelles techniques (de la collecte de données aux comités consultatifs communautaires) s'appliquent aux différents besoins d'évaluation. Les ressources citées en annexe renvoient à d'autres sources d'information sur chaque technique de recherche. L'exposé sur 15 caractéristiques de la collectivité (e.g., limites géographiques, conditions économiques, éducation, activisme, infrastructure, gouvernance, loi-

sirs, santé, pratiques religieuses, etc.) devrait **intéresser spécialement ceux qui doivent organiser la collecte des renseignements sur une collectivité locale.**

- [23] Commission européenne (2004), *European Research: A Guide to Successful Communications*. En ligne : [http://europa.eu.int/comm/research/conferences/2004/cer2004/pdf/rtd_2004_guide_success_communication.pdf].

L'attrayante plaquette de 40 pages a été rédigée à l'intention des directeurs de recherche du 6^e Programme-cadre de la Commission européenne pour les aider à diffuser les résultats de leurs recherches. Elle sera utile à tous ceux qui doivent **élaborer une campagne d'information ou rendre publiques des initiatives mettant en jeu la participation des parties prenantes ou leurs résultats.** Elle offre des conseils pratiques pour améliorer l'interface destinée aux utilisateurs sur les sites web, rédiger des communiqués de presse, tenir des conférences de presse ou utiliser d'autres moyens de communication de masse.

- [24] IAP2 [International Association of Public Participation] (2000-2003), *The IAP2 Public Participation Toolbox*. En ligne : [<http://iap2.org/practitionertools/toolbox.pdf>].

En 10 pages sont présentées environ 45 techniques. La « boîte à outils » est en fait un tableau recensant les techniques pour « partager les informations » (ce sont les plus nombreuses), « compiler les données d'entrée et rendre compte des résultats » ou « rassembler les gens ». Le tableau permet au planificateur d'identifier rapidement un type de technique qui pourrait convenir à une situation donnée, mais ne l'oriente pas vers d'autres sources d'information. Trois types de remarques sont proposés pour chaque technique : *Always think it through* (Ne jamais rien laisser au hasard) présente de brefs conseils pour orienter le planificateur dans son choix ; *What can go right* (Ce qui peut marcher) et *What can go wrong* (Ce qui peut rater) font ressortir respectivement les points forts et les points faibles de la technique en cause.

- [25] Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (2002), *Concertation/Débat public : Quelques leçons de l'expérience*. Collection « Les repères », janvier. La Défense (France) : Conseil général des ponts et chaussées, Service de l'information et de la communication (+33) (0)1.40.81.21.22.

Ce livre de poche de 112 pages **en langue française** offre des conseils d'ordre général, mais bien articulés, à « tous ceux qui dirigent ou accompagnent » la planification et la sélection de sites en matière

d'infrastructures, des transports, et de l'urbanisme, qu'ils soient chargés d'organiser la participation des parties prenantes ou qu'ils y soient seulement mêlés à titre de participants. Rédigé selon le point de vue d'un planificateur public, il traite des différentes catégories d'acteurs officiellement associés aux activités en question et renvoie à diverses expériences dans des communes de France. Sept règles de bases sont énoncées brièvement (par exemple, « garantir la place de la controverse » ; « conserver de la souplesse dans les dispositifs »).

- [26] New Economics Foundation/UK Participation Network (1998), *Participation Works! 21 Techniques of Community Participation for the 21st Century*. London: NEF. *En ligne* : [http://www.neweconomics.org/gen/z_sys_PublicationDetail.aspx?PIS=16].

Cette attrayante série de feuillets d'information est actuellement épuisée, mais on peut la consulter en ligne. La préface précise : « Tout le monde dit que la participation fonctionne. Mais qu'entend-on vraiment par participation, et quelle est le moteur de sa réussite ? Le manuel contient 21 techniques éprouvées dans le monde entier. Il explique comment choisir entre elles, comment les appliquer correctement et où s'adresser pour obtenir plus d'informations. » **Des conseils et des exemples sont proposés pour fixer les critères de sélection.** Chaque technique est assortie d'informations permettant de contacter un spécialiste de la technique au Royaume-Uni. Les brefs exemples de cas portent surtout sur les initiatives municipales pour informer les résidents et les associer aux prises de décisions importantes, ou pour les préparer à le faire. On peut aussi mentionner la réalisation d'un « bilan social » d'une organisation investie d'une mission publique. Toutes ces techniques dépendent de l'engagement de personnes très déterminées à prendre en main des processus novateurs et introspectifs. Ces derniers supposent des méthodes qui exigent d'importantes ressources comme la construction d'un modèle tridimensionnel d'une zone pour visualiser les modifications qui pourraient y être apportées, ou encore l'organisation de journées thématiques impliquant la collectivité. Le ton du manuel est stimulant.

- [27] OCDE (2001), *Des citoyens partenaires : Manuel de l'OCDE sur l'information, la consultation et la participation à la formulation des politiques publiques*. OCDE, Paris. ISBN : 9264295402. Existe en anglais, en portugais et en russe ; résumé en espagnol. Voir : [<http://www1.oecd.org/publications>]. En ligne : [<http://www1.oecd.org/publications/e-book/4201142E.PDF>].

Ce manuel de poche de 112 pages offre une **excellente introduction** au sujet. Bien qu'il couvre surtout les communications à grande échelle entre l'administration et la population, les conseils professionnels approfondis qu'il contient s'avéreront utiles pour planifier et évaluer des initiatives de moindre envergure. Cinq suggestions sont exposées en détail de façon claire et pragmatique : « mettre en place une structure ; prévoir et agir dans une perspective stratégique ; choisir et utiliser les outils ; tirer parti des nouvelles technologies de l'information et des communications et mettre les principes en pratique ». Il énumère une série d'outils d'information, de consultation et de participation active. Dix « conseils pratiques » s'inspirent de l'expérience dans les pays de l'OCDE qui ont contribué à l'étude fondamentale sur le renforcement des rapports entre le gouvernement et les citoyens [45]. Ces conseils (par exemple, « Partez du point de vue des citoyens » ; « Attention au facteur temps » ; « Attendez-vous à des critiques » et « Faites participer vos collaborateurs » **aideront le planificateur à qui incombe la responsabilité de l'opération de participation.**

- [28] OCDE (2003), *Impliquer les citoyens en ligne pour améliorer l'élaboration des politiques publiques*. *L'Observateur de l'OCDE*, « Synthèses », Paris. Existe en anglais. En ligne : [http://www.oecd.org/publications/Pol_brief].

Pragmatique et bien documentée, cette synthèse de sept pages s'inspire d'une étude capitale [38]. Elle présente **10 principes clés** pour réussir une consultation du public en ligne, **une matrice** pour assortir les outils de participation en ligne à chaque étape de la prise décision, **sept questions** qui devraient être abordées dans l'évaluation et les **cinq enjeux majeurs** des futures méthodes visant à inciter le public à participer grâce aux **nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC).**

- [29] OCDE/AEN (2002), *Société et énergie nucléaire : Vers une meilleure compréhension*. ISBN 92-64-28494X. OCDE, Paris. *Existe en anglais*.
En ligne : [<http://www.nea.fr/html/ndd/reports/2002/nea3678-society-fr.pdf>].

Le chapitre 4 (25 pages) de cet ouvrage contient une étude solide de la participation du public aux prises de décision dans le domaine nucléaire. Il examine les niveaux et les justifications de cette participation, ainsi que les moyens par lesquels la participation peut faciliter l'instauration d'un climat de confiance. Sous une rubrique consacrée aux « innovations » en matière d'engagement, figurent de brèves **descriptions pragmatiques de diverses techniques de consultation et d'enquête**. On retiendra particulièrement **l'analyse poussée de l'utilisation des systèmes d'informations géographiques (SIG)** pour cartographier les zones qui pourraient être touchées par la sélection d'un site. Ces systèmes permettent d'organiser en couches superposables les différentes manières de percevoir l'espace par les groupes concernés. Le chapitre examine enfin les critères de sélection des techniques proposés par Rowe et Frewer [38].

- [30] U.S. Federal Register (2000), *ADR Program Evaluation Recommendations*. (65) 59200, 59208-14 (4 octobre, 2000). *En ligne* : [<http://www.epa.gov/adr/evalu.pdf>].

Les « modes amiables de règlement des litiges » sont utilisés par l'EPA (États-Unis) pour résoudre les conflits liés à l'environnement dans les collectivités locales. Le document de 20 pages, extrait du *Federal Register*, contient des recommandations détaillées sur **l'évaluation d'un programme** de règlements à l'amiable. Il démontre de façon convaincante l'intérêt pour l'institution des informations en retour que l'on peut tirer de l'évaluation des interactions entre les parties prenantes et **décrit brièvement quelques étapes et critères pratiques d'évaluation**. Il contient aussi des conseils pour **présenter et diffuser les résultats** des évaluations. Les recommandations peuvent être adaptées aux dialogues avec les parties prenantes, même si elles ne traitent pas de situations très controversées.

- [31] U.S. Institute for Environmental Conflict Resolution (2002), *Best Practices for Effective Public Involvement in Restricted-Use Decommissioning of NRC-Licensed Facilities*. Report developed for the U.S. Nuclear Regulatory Commission Office of Nuclear Material Safety and Safeguards, Decommissioning Branch. *En ligne* : [<http://www.nrc.gov/materials/decommissioning/best-practices-report3.pdf>].

Ce manuel est peut-être **le guide pratique le plus détaillé** de la présente bibliographie. En 56 pages, il passe en revue les arguments en faveur de la participation du public aux questions relatives au démantèlement et propose des lignes directrices pour planifier et mettre en œuvre les programmes de participation des parties prenantes dans ce domaine. Six techniques de discussion de groupe sont examinées pour permettre au planificateur de les coupler aux objectifs et au niveau de participation recherchés. À chaque page sont décomposées étape par étape des « pratiques exemplaires » qui conviendront à de nombreux cas de figure. Le manuel ne peut pas offrir un programme de consultation sur mesure en kit, mais **le lecteur aura l'impression qu'un praticien chevronné l'accompagne à chaque étape de sa réflexion.**

8.4 Publications savantes et techniques

- [32] Beierle, T.C. et Cayford, J. (2002), *Democracy in Practice: Public Participation in Environmental Decisions*. Washington, D.C.: Resources for the Future (ISBN: 1891853538).

Cet ouvrage de 208 pages rend compte d'une étude systématique portant sur 239 cas recensés aux États-Unis pour évaluer si, et à quel moment, la participation du public peut vraiment améliorer la prise de décision en matière d'environnement. Les auteurs montrent que « la participation du public n'a pas seulement renforcé la politique de l'environnement, mais qu'elle a aussi joué un rôle pédagogique et contribué à atténuer les différends et la méfiance qui empoisonnent souvent les débats sur les questions d'environnement ». La réactivité des agences et la motivation des participants sont considérées comme des facteurs clés de réussite. **“Pour les décideurs, les responsables politiques et les citoyens, [le livre] offre des conseils pratiques sur ce qu'il faut attendre de la participation du public et sur les moyens d'en améliorer l'efficacité. »**

Nota : Un **exposé de synthèse** de J. Cayford se trouve dans la publication suivante : OCDE/AEN (2004), *Stakeholder Participation in Radiological Decision Making: Processes and Implications*. 3^{ème} atelier de Villigen, Villigen, Suisse, 21-23 octobre 2003 (ISBN 92-64-02079-9).

- [33] HSE [U.K. Health and Safety Executive] (2001), *Stakeholder Participation Methods: Scoping Study*. Report de recherche sous contrat 317/2001 établi par G. Breakwell (U. Surrey) et J. Petts (U. Birmingham). Norwich: Her Majesty's Printing Office. *Commande en ligne* : [<http://www.publications@wreplc.co.uk>].

Ce rapport technique de 16 pages traite des moyens de joindre les « publics peu accessibles » et de les faire ainsi participer aux consultations. Ces publics comprennent les minorités ou les groupes sociaux défavorisés, les PME et les micro-entreprises. Sans être un guide pratique, il contient des observations pénétrantes sur les moyens de sensibiliser les citoyens et d'influer sur leur comportement, ainsi que sur les éléments qui découragent l'attention ou la participation, etc. Il pourrait être utilisé comme **référence pour planifier une consultation destinée à un public très large**.

- [34] Joss, S. (editor) (1999), Special issue on public participation in science and technology. *Science and Public Policy*, Vol. 26, No. 5, octobre.

Cette publication savante présente des études de cas de cinq méthodes de participation du public (des groupes de discussion aux consultations en ligne), ainsi qu'une analyse théorique.

- [35] Joss, S. et Bellucci, S. (editors) (2002), *Participatory Technology Assessment: European Perspectives*. Londres: Centre for the Study of Democracy (University of Westminster).

Cet ouvrage érudit, basé sur le programme de recherche EUROPTA soutenu par la Commission européenne [<http://www.tekno.dk/europta>], analyse le rôle des comités de citoyens, des ateliers-scénario, des conférences de consensus et d'autres techniques de participation dans l'évaluation des choix de société. Les seize cas examinés portent notamment sur la circulation urbaine, l'eau potable, les manipulations génétiques et les modes de production de l'électricité. Les principaux ingrédients d'une gestion concrète et efficace des dispositifs de participation sont passés en revue.

- [36] NRC [National Research Council] (1996), *Understanding Risk: Informing Decisions in a Democratic Society* (P.C. Stern et H.V. Fineberg, editors). Washington, D.C., National Academies Press.

Alliant théorie et exemples pratiques, cet ouvrage préconise un **processus analytico-délibératif** faisant intervenir des experts scientifiques, les personnes affectées et les décideurs afin d'en arriver au « juste » dosage de science et de participation qui convient pour traiter des questions de risque avec efficacité. En annexe est présentée une brève description d'un certain nombre de techniques de participation.

- [37] Renn, O., T. Webler, et P. Wiedemann (eds.) (1995), *Fairness and Competence in Citizen Participation: Evaluating Models for Environmental Discourse*. Boston: Kluwer Academic Publishers.

Cet ouvrage érudit présente des études de cas détaillées de sept modèles de participation du public à des prises de décision concernant l'environnement (des cellules de planification à la réglementation négociée). Il analyse l'efficacité de ces méthodes pour gérer les différents et les situations complexes, mais aussi d'autres critères pertinents. C'est **une référence essentielle pour toute personne qui s'intéresse à l'évaluation rigoureuse et théoriquement étayée des démarches participatives.**

- [38] Rowe, G. et Frewer, L. (2000), "Public Participation Methods: A Framework for Evaluation". *Science, Technology and Human Values*, Vol. 24, No. 1, p. 3-29.

En réalité, l'article ne traite pas de l'évaluation, mais plutôt du choix des techniques de participation du public. Il se fonde sur une étude des techniques qui ont été utilisées pour aborder diverses questions au Royaume-Uni et les regroupe selon deux familles de critères : les critères de processus (liés à l'élaboration et à la mise en œuvre concrètes de la procédure de participation) et les critères d'agrément (liés à l'acceptation éventuelle d'une procédure par le public).

Ces critères sont cités et rappelés dans l'étude de l'OCDE/AEN, intitulée *Société et énergie nucléaire* [29], que l'on peut consulter facilement.

- [39] van den Hove, S. (2001), « Approches participatives pour la gouvernance en matière de développement durable : Une analyse en termes d'effets », in Froger, G. (éd.) *Gouvernance et développement durable*. Bâle : Helbing et Lichtenhahn.

Le chapitre (38 pages ; **en français**) passe en revue les dispositifs de participation en fonction de leurs effets sur le fond, la procédure et le contexte de la gestion sociétale du développement durable. Une attention toute particulière est accordée aux mesures à prendre pour éviter que les dispositifs de participation ne soient invoqués pour justifier des décisions qu'ils n'auront pas influencées.

Certains éléments du chapitre sont abordés à la référence [48].

8.5 Documents d'intérêt et autres sources citées dans le présent guide

- [40] Réseau COWAM (2003), *La gestion des déchets nucléaires du point de vue des acteurs locaux : réflexions en vue d'une meilleure gestion*. Rapport final pour le contrat n° FIKW-CT-2000-20072 d' EC DG RTD. Paris: Mutadis. *En ligne* : [<http://www.cowam.com/documents/COWAM-FR2003.pdf>]. *Existe en anglais.*

La gestion des déchets nucléaires du point de vue des acteurs locaux communautaire (*Communities and Waste Management – COWAM*) est une initiative de mise en réseau et de recherche soutenue par la Commission européenne. Le rapport final de 58 pages de la première étape du programme (2000-2003) présente le point de vue de plusieurs acteurs sur la manière dont les partenaires, locaux, régionaux et nationaux ont participé – ou devraient participer – aux décisions relatives à la gestion des déchets radioactifs qui pourraient avoir une incidence sur la collectivité locale. La gestion des déchets radioactifs est « un problème global nécessitant une solution locale. En conséquence, il est de plus en plus indispensable que la société, et notamment les acteurs locaux directement concernés, soient associés au processus de décision. [...] la participation des communautés régionales et locales au processus de décision est de plus en plus considérée comme un aspect essentiel. » Le rapport décrit en détail sept études de cas locaux et formule des recommandations élaborées au cours du processus COWAM, qui est lui-même un exemple de participation des parties prenantes.

[41] Commission des communautés européennes (2001), *Gouvernance européenne : Un livre blanc*, COM(2001) 428. Existe en anglais. En ligne : [http://europa.eu.int/eurlex/fr/com/cnc/2001/com2001_0428fr01.pdf].

[42] Santé Canada (2000), *Politiques et boîte à outils concernant la participation du public à la prise de décisions*. Santé Canada 2000. Non consultable en ligne. Des exemplaires seraient disponibles auprès du Secrétariat de la consultation ministérielle de Santé Canada, mais aucune information n'est communiquée sur la personne à contacter. [http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/ocapi-bpcp/framework_guides_doc3_f.html]. Existe en anglais.

Ce guide de 152 pages présente près de 40 techniques classées selon le niveau de participation envisagé. Chaque technique y est brièvement décrite en deux à quatre pages, y compris ses applications les plus fructueuses et ses écueils. Figurent également des remarques sur les aspects logistiques et les coûts.

[43] Kotra, J. "Is There a New Dynamic of Dialogue and Decision Making?", in OCDE/AEN [1], pp. 139-140.

- [44] Ney, S. et Mays, C. (2000), *Thinking About Pension Reform: Discourse, Politics and Public Participation*. Inception Report to the EC Programme on Improving the Human Research Potential and the Socio-economic Knowledge Base. Vienne: International Centre for Cross-disciplinary Research ICCR. *Disponible auprès de C. Mays, consultante auprès du Secrétariat de l'AEN.*

L'annexe B de sept pages décrit neuf techniques de participation structurées selon le type de résultat visé (information ou décision), l'échelle (grande ou petite) et le processus (hiérarchisé par le haut ou par le bas).

- [45] OCDE (2001), *Des citoyens partenaires : manuel de l'OCDE sur l'information, la consultation et la participation à la formulation des politiques publiques*. OCDE, Paris. *Existe en anglais. Résumé en italien, en portugais et en espagnol. Voir: [http://www.oecd.org/publications]. En ligne : [http://www1.oecd.org/publications/e-book/4201142E.PDF].*
- [46] OCDE (2003), *Promesses et limites de la démocratie électronique : Les Défis de la participation citoyenne en ligne*. OCDE, Paris. *Existe en anglais. En ligne : [http://www.oecd.org/publications/e-book/4204011E.PDF].*
- [47] Renn, O., Webler, T., Rakel, H., Dienel, P.C., et Johnson, B. (1993), "Public Participation in Decision Making: A Three-Step Procedure". *Policy Sciences*, Vol. 26, p. 189-214.
- [48] van den Hove, S. (2003), "Participatory Approaches for Environmental Governance: Theoretical Justifications and Practical Effects", in OCDE/AEN [5], p. 18-25.
- [49] Webster, S., "Stakeholders and the Public: Who Are They?", in OCDE/AEN [1], pp. 97-98.